



## L'Algérie de demain

Relever les défis  
pour gagner l'avenir



Abdou Benziane

### Information – Communication - Médias

■ De la forme la plus archaïque à Internet, du traditionnel fort efficace à la réception satellitaire, de la rumeur parfaitement distillée aux prêches religieux, du fax au téléphone, de la manipulation sophistiquée, toutes les normes plus ou moins élaborées, toutes les pratiques plus ou moins professionnelles, tous les bricolages idéologiques, toutes les expressions plus ou moins talentueuses sont à l'œuvre dans le monde.

■ Aujourd'hui, les experts, les hommes politiques, les industriels, les artistes, les éducateurs, le monde sportif, tous ceux qui produisent en regardant demain savent ce que la communication (et non l'information) implique. Ils savent ce que chaque média a de singulier et comment concevoir un message selon les supports et les publics cibles à chaque fois nécessairement identifiés.

■ Nos médias sont placés sous l'urgence de s'impliquer, de faire comme les concurrents, d'innover, de séduire et de capter les audiences nationales, de respecter leur cahier des charges, d'ancrer et de servir la démocratie, d'être impartiaux, de distraire et d'informer, de faire de la politique étrangère, de dénoncer les spéculateurs et de donner la parole à tout le monde, de montrer le patrimoine révolutionnaire et de satisfaire les jeunes et les vieux.

## Introduction

Comme pour de nombreux pays du sud où la construction d'institutions légitimes, démocratiques et vivantes est soit différée ou retardée soit bloquée, l'évolution de la presse et des médias en Algérie est directement indexée sur les mutations des champs politique, syndical et socio-culturel.

L'espace public, la société civile, l'université, l'ancrage citoyen et l'exercice des libertés ont par conséquent vu et voient leur développement et leur épanouissement étroitement dépendants de la sphère qui détient les pouvoirs de décision aux plans politique, économique et sécuritaire tant que le terrorisme subsiste, que l'Etat d'urgence est maintenu avec toutes les restrictions qu'il implique et tous les obstacles imposés à l'information et à la communication, aux journalistes, aux journaux et aux médias lourds, donc à toute la société.

## Avant octobre 1988

La genèse de la situation actuelle remonte bien entendu au 19 juin 1965, qui a vu Boumediène renverser le président Ben Bella et prendre le pouvoir avec le programme déclaré de la construction d'un Etat et d'une société socialistes.

Les fondements idéologiques, politiques et institutionnels ont donc été bâtis sur le parti unique, une économie centralisée dirigée par l'administration et encadrée par des appareils répressifs, de contrôle de la société autour de pouvoirs consentis à l'armée, dont des membres siégeaient dans les instances dirigeantes du parti du Front de libération nationale.

Dès 1966, le monopole sur la diffusion de la presse est institué, suivi peu après, en 1968, par un autre monopole sur la publicité. En gros, jusqu'à l'explosion de 1988, tout le pays était sous un contrôle strict, à l'image des régimes communistes d'avant la chute du mur de Berlin. Cependant, de nombreuses secousses ont marqué le cheminement du pays durant le parti unique. Ces secousses ont dessiné un contexte mouvant, schizophrénique.

La Charte nationale mise en oeuvre sous Boumediène, est adoptée le 27 juin 1976 par referendum et promulguée par ordonnance le 5 juillet suivant. A la lecture du document, il apparaît clairement que la pensée unique, l'hégémonie du FLN et le système de cooptation à tous les niveaux n'étaient nullement remis en cause.

En juillet 1987, le Parlement adopte une loi sur les associations. Dès 1988, l'Algérie comptabilisait 10 000 associations activant dans tous les domaines ;

## Après octobre 1988

Les événements d'octobre 1988, préparés en quelque sorte dans la mémoire collective par le Mouvement culturel berbère (1980), la marche des femmes (1981), les jacqueries de Constantine et Sétif (1986) et la réception satellitaire dès 1988, vont avoir des conséquences directes et rapides au niveau de la presse écrite.

Le 23 février 1989 une nouvelle Constitution est adoptée qui autorise dans son article 40 la création de formations politiques dites "associations à caractère politique" et qui va modifier radicalement le paysage de la presse écrite, en même temps qu'elle ouvre une parenthèse certes vite refermée pour ce qui est de la radio et de la télévision.

Cette Constitution permet à des Algériens de constituer des partis et de faire de la politique, de s'opposer donc au pouvoir, de le critiquer et de proposer des alternatives. Entre la fin de 1990 et celle de 1991, près de 60 partis sont créés.

Bien avant l'apparition de ces dizaines de partis, et aux côtés du Comité contre la torture, un mouvement de journalistes (le MJA), créé et animé par de jeunes journalistes de la presse gouvernementale et du parti unique tenait pratiquement le rôle de "premier parti d'opposition". Actif dans les rédactions où se tenaient de nombreuses assemblées générales, ses revendications portaient frontalement sur la censure, le droit à l'information et à la liberté d'expression, ainsi que sur les conditions de travail dans les journaux, la radio, la télévision et l'agence de presse.

Considéré comme "un parti de l'opposition", le MJA, dont l'histoire reste à faire, a déployé de grands efforts pour améliorer les conditions de travail des journalistes, débloquent la question démocratique, condamner la censure, et exiger la clause de conscience. Le mouvement participe à une série de rencontres et de débats avec des responsables gouvernementaux. Né en mai 1988 le mouvement disparaît en 1991.

Les principaux animateurs de la presse allaient commencer "l'aventure intellectuelle" en créant les journaux privés dont certains sont aujourd'hui les plus gros tirages et les plus vendus.

## Loi relative à l'information

Le coup de tonnerre allait être, dans la foulée de la Constitution de 1989, la loi d'avril 1990 et tous les textes relatifs aux médias lourds et à la création d'autorités de régulation pour que la communication et l'information ne dépendent plus d'une tutelle ministérielle ou partisane.

Cette loi n'a pas été abrogée selon la norme juridique et institutionnelle, et elle sert toujours d'architecture, bien que devenue théorique et non respectée dans les médias lourds et la presse publique. Théoriquement, elle est toujours en vigueur et elle doit être appliquée.

Cette loi a aussi instauré des organes que nous désignerons par "les ailes de la loi", lesquelles ont été coupées dès l'été 1991. Dans son sillon, ont été rédigés les cahiers des charges des médias, une première en Algérie.

Ces cahiers aussi sont toujours en vigueur puisqu'ils n'ont été ni abrogés, ni amendés, ni actualisés depuis. Et cette loi a introduit sous une forme ou une autre l'alpha et l'oméga pour les journalistes dans le monde : la clause de conscience, revendication essentielle du MJA.

Selon cette loi toujours en vigueur, le secteur privé peut créer des radios et des chaînes de télévision en dehors de l'Etat, donc du secteur public. Mais cette révolution a été rapidement avortée dès l'été 1991 qui avait vu le face-à-face ANP-FIS.

### 1 - Le droit à l'information. Quels supports ?

*Article 2 : " Le droit à l'information consiste dans le droit d'être informé de manière complète et objective des faits et opinions."*

L'ouverture est nette. La connaissance des faits alimente les citoyens, et les opinions exprimées sont celles aussi de l'opposition, des élites, des minorités, des experts, des artistes. L'exercice du droit à l'information est assuré par : "les titres et organes d'information du secteur public", par "les titres et organes appartenant ou créés par les associations à caractère politique", ce qui rétablit les journaux interdits et permet aux partis naissants de créer des publications.

- " Les titres et organes créés par les personnes physiques ou morales de droit algérien". Ce droit s'exerce par tout support médiatique écrit, radiophonique, sonore ou télévisuel. Cela voudrait tout simplement dire que le secteur privé peut, selon cette loi toujours en vigueur, créer des radios, des chaînes de télévision en dehors de l'Etat, du secteur public. Mais cette révolution a

été rapidement avortée dès l'été 1991 qui avait vu le face-à-face ANP-FIS.

Si aujourd'hui nombreux sont ceux qui attendent un agrément les autorisant à éditer une publication, c'est parce que l'esprit de la loi n'est pas respecté. Cette dernière précise dans son article 14 que "l'édition de toute publication est libre. Elle est soumise, aux fins d'enregistrement et de contrôle de véracité, à une déclaration préalable de trente (30) jours avant la parution du premier numéro". Ladite déclaration est confirmée sur-le-champ par un récépissé délivré par le procureur de la République. Autrement dit, seul le pouvoir judiciaire est destinataire d'une demande, et il est seul habilité à y répondre.

Les médias lourds doivent se transformer en établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Cela va modifier leur gestion en introduisant la possibilité pour eux de gagner de l'argent en dehors de la subvention contre l'exécution des missions de service public et les recettes de la redevance (qui est à ce jour dans l'opacité quant à son volume et sa répartition). Cette redevance est prélevée sur la facture Sonelgaz. Elle est inégalitaire et nullement réfléchie.

### 2 - L'exercice du métier

L'article 32 engage la justice pour la protection du journaliste dans l'exercice de son métier. Il stipule qu'en cas de violence ou d'agression, de tentatives de corruption et d'intimidation ou de pression caractérisée sur un journaliste professionnel dans l'exercice de sa mission, l'organisme employeur doit saisir la juridiction compétente et se constituer partie civile

La responsabilité du directeur d'organe (presse écrite ou audiovisuelle) ainsi que le droit des personnes physiques ou morales sont clairement définis dans le titre IV qui concerne l'éthique, le droit consacré pour répondre à une information erronée et/ou diffamatoire donnée par une publication, une radio ou une télévision.

Il a de toute évidence une importance stratégique au su et au vu de tout ce qui se passe depuis l'adoption de la loi d'avril 1990. Les directeurs d'organes sont responsabilisés au même titre que le journaliste dans un contexte, faut-il le répéter, marqué par la montée des périls (ex-FIS et ses violences annoncées), les fortes dissensions au sommet, un baril à bas prix et des caisses de l'Etat réduites au minimum.

Cette loi avait des "ailes" sans lesquelles aucune pertinence, aucune régulation, aucun respect de l'éthique professionnelle, aucun recours n'étaient

possibles. Pour la presse écrite, la loi a prévu un organe consacré à la presse publique, privée et partisane.

### 3 - Le Conseil supérieur de l'information

Cet organe est considéré comme une autorité administrative indépendante de régulation, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a été créé à l'époque du gouvernement Hamrouche, qui avait supprimé le ministère de tutelle.

Les formations politiques de l'époque, les unes manipulées, d'autres supplétives, grassement subventionnées, impliquées ou pas dans les gouvernements successifs à partir de l'été 1991, n'ont pas compris à sa juste valeur l'importance du Conseil supérieur de l'information dans un pays arabe, la présence dans sa direction de journalistes librement élus par leurs pairs, et surtout l'autonomie de ce Conseil habilité à défendre, à renforcer et à protéger.

La démocratisation du champ médiatique, donc l'ancrage du pluralisme, la gestion démocratique, la liberté de conscience des journalistes, l'indépendance des membres du Conseil supérieur de l'information exclus du champ partisan et de celui de l'argent contrariaient fortement.

Le résultat est que ce Conseil a été supprimé en dehors de toute concertation avec les partis, en dehors de tout débat avec les professionnels, avec des experts, avec les élites du pays, alors qu'il aurait dû être préservé en raison de ses avancées incroyables dans le monde arabe et africain.

### 4 - Dispositif et réalité après l'adoption de la loi

Les nouveaux quotidiens ont bénéficié pour leurs membres fondateurs du montage technico-financier fourni par le ministère du Travail et des Affaires sociales, soit un équivalent de trois années de salaire et des locaux appartenant à l'Etat.

Des détenteurs d'argent, au mépris de la loi qui impose des critères pour diriger et financer un organe de presse, ainsi que de la transparence sur les fonds, sur les subventions et toutes les aides, créent une quantité incroyable de titres.

Le papier est importé par l'Etat. Les titres, sont imprimés en majorité dans le secteur public et beaucoup ont des ardoises salées, sans parler des impôts différés, des conditions de travail, des salaires, de la qualité du siège social (la "Maison de la presse", installée dans une ancienne caserne etc.).

Aujourd'hui, on comptabilise 291 titres, toutes périodicités confondues, avec un tirage de près de 2 500 000 exemplaires, alors qu'ils étaient 103 titres en 1992 avec une baisse en 1997 pour monter en flèche à partir de 1999, alors qu'ils étaient 103 titres en 1992 avec une baisse en 1997 pour monter en flèche à partir de 1999.

Le dérèglement chaotique observé, sans organe de régulation, sans agrément conforme à la loi toujours en vigueur depuis cette date, ne signifie rien d'autre qu'une course pour s'inscrire dans une rente, "participer" à un scrutin ou éventuellement mettre dans le circuit des financements venus de nulle part. L'inflation de titres, les parutions de publications qui disparaissent aussitôt, du papier toujours importé par l'Etat, sauf pour les rares quotidiens qui ont leur propre imprimerie et pour certains des sièges en dehors de la "Maison de la presse", et enfin une diffusion archaïque caractérisaient le paysage de la presse écrite.

#### L'audiovisuel : un enjeu majeur culturel et politique

La fascination qu'exerce le petit écran avec une conviction "naïve" qui fait croire à beaucoup de partis et de dirigeants que la télévision peut inverser un rapport de forces à l'intérieur de la société place la chaîne unique au centre de luttes pour arracher des espaces d'expression lors des journaux télévisés, dans des émissions à propos de n'importe quel secteur.

"*Le message, c'est le médium*". Au milieu des années soixante, l'affirmation de McLuhan, qui résonne comme un slogan, transforme la relation entretenue avec les médias. Selon le sociologue canadien, le même message a des effets différents, selon le support qui le transmet.

Aujourd'hui, les experts, les hommes politiques, les industriels, les artistes, les éducateurs, le monde sportif, tous ceux qui produisent en regardant demain savent ce que la communication (et non l'information) implique.

Ils savent ce que chaque média a de singulier et comment concevoir un message selon les supports et les publics cibles à chaque fois nécessairement identifiés. Dire à la radio est donc totalement différent de dire par l'image et le son à la TV.

Aux pluralismes des âges, des sexes, au pluralisme social, politique et culturel correspond un pluralisme dans la communication, le tout dans une concurrence mondiale impitoyable. Quant à l'Algérie, elle est un vaste laboratoire où diverses

formes de communication cohabitent dans un parfait désordre.

La sphère étatique, pauvre en technologie et sous-développée économiquement, n'a ni l'unité ni l'unicité vainement poursuivies. Le secteur privé ne possède ni médias ni industries culturelles. Il ne peut dépasser un stade de développement conforme à celui de son environnement national (législatif, démocratique, réglementaire, etc.).

De la forme la plus archaïque à Internet, du traditionnel fort efficace à la réception satellitaire, de la rumeur parfaitement distillée aux prêches religieux, du fax au téléphone, de la manipulation sophistiquée, toutes les normes plus ou moins élaborées, toutes les pratiques plus ou moins professionnelles, tous les bricolages idéologiques, toutes les expressions plus ou moins talentueuses sont à l'œuvre.

Aujourd'hui, les experts, les hommes politiques, les industriels, les artistes, les éducateurs, le monde sportif, tous ceux qui produisent en regardant demain savent ce que la communication (et non l'information) implique. Ils savent ce que chaque média a de singulier et comment concevoir un message selon les supports et les publics cibles à chaque fois nécessairement identifiés. Ils savent comment éviter les effets pervers et les formes contre-productives.

Le multipartisme, la construction démocratique, la concurrence internationale et la nécessité économique imposent de nouvelles réflexions, une gestion inédite et des financements autres où le privé aurait la part du lion. Des médias, des établissements culturels, des entreprises audiovisuelles et cinématographiques gérés, financés et structurés à "la socialiste" ne sont que des gouffres de subventions sans production ni productivité.

La concurrence que se livrent les TV captées en Algérie n'est pas sans effet chez nous. Cette bataille médiatique sans fin est enregistrée dans l'imaginaire des téléspectateurs, décideurs et des élites qui zappent comme n'importe quel "glouton optique" dans le monde.

A côté de l'ENTV, qui doit demeurer dans le secteur public avec la revalorisation de la redevance actuellement dérisoire et versée au gré des moments, il y a lieu de réfléchir à la création de chaînes privées ou mixtes, cryptées ou pas.

Cela devra enrichir l'offre, satisfaire de nombreuses demandes très variées et stimuler la qualité et la production par la concurrence avec une obligation de quotas et de pourcentages nationaux

et maghrébins. Et rien n'empêche la création mûrement étudiée de chaînes indépendantes régionales. Ce qui est en projet.

Tout le monde constate l'état du parc des **salles de cinéma** laissé par le pouvoir colonial. Chacun sait les wilayas qui n'ont qu'une salle ou pas. Et pourtant rien n'est fait. Là aussi, le rôle des banques, des prêts, des facilités fiscales à durée négociée sont évidents par la construction de salles par le privé qui sera tenu par un cahier des charges qui regroupe les aspects en cours dans le monde entier : nouveauté, hygiène et sécurité, prix, qualités techniques des projections, créations d'emplois, etc.

Mais pour que des salles fonctionnent, il faut aussi des **films nationaux** dont la projection sera imposée par un quota inscrit dans le cahier des charges. L'organisation actuelle ne satisfait ni les salariés, ni l'Etat, ni les citoyens qui ne voient rien de national ou si peu sur le petit et grand écran.

A part les Etats-Unis et l'Inde, la totalité des pays producteurs de films voient les pouvoirs publics organiser des mécanismes de financement direct ou indirect pour l'écriture, la production et la diffusion des œuvres cinématographiques. Il ne s'agit ni de subventions ni de salaires. A travers des lois et des règlements, les ressources financières sont ventilées selon des pourcentages et des chapitres négociés avant d'arriver au parlement.

Ce sont les citoyens-consommateurs qui financent le cinéma ; plus les salles sont fréquentées, plus un cinéma national est riche, et plus il fabrique de films.

Les secteurs de la culture, de l'audiovisuel et du cinéma dans notre pays ne sont pas considérés aux niveaux économique, social et politique. Percus comme de simples loisirs assistés à perte, des "nachates" futiles ou des présences tolérées, ces liants ne sont à ce jour ni des industries rentables, ni les "temples" qui, dans d'autres pays, réunissent des foules considérables qui témoignent de l'appartenance à un pays, à une nation.

La tentation autoritaire est toujours présente dans notre pays, au pouvoir et dans l'opposition, tout comme la république et la démocratie ont leurs militants dans tous les camps. Notre société est irrémédiablement "contaminée" par une mondialisation qui ne s'arrêtera pas, alors que certains groupes de pression ne le savent pas ou font comme si de rien n'était. Les refuges sur lesquels misaient les élites conservatrices n'ont pas suffi.

Le passé aussi glorieux, fut-il la tribu, l'Etat gestionnaire de tout et tous, l'unanimité artificielle, le parti unique, l'idéologie populiste, tout a cédé devant la pulsion du changement, la faillite de l'utopie socialiste et l'interdépendance définitive des pays et des cultures.

c'est la TV (impact et fascination obligent) qui est la cible de toutes les amertumes, de toutes les critiques, des plus justes aux plus débridées.

L'arrivée massive et rapide de nombreuses chaînes dans les foyers algériens travaille en profondeur la société. Elle modifie en douceur le modèle - ex-unique - de consommation et imprime progressivement des besoins objectifs et subjectifs nouveaux. Les familles, de plus en plus nombreuses à être parabolisées, sont intégrées dans un vaste espace médiatique occupé et géré essentiellement par deux types d'émetteurs : la France et le Moyen-Orient.

Les images étrangères deviennent "nationales" non par leur nationalité économique et culturelle originelle, mais plutôt parce que leur présence est revendiquée, voulue, payée (équipements et installations) et aussi parce qu'elles couvrent de vastes surfaces géographiques nationales. Chez elles, ces images sont nationales, mais sur satellites elles sont transnationales pour être enfin "nationalisées" par les récepteurs dans n'importe quel pays.

*"Ceux qui font l'ordre mondial transgressent les frontières grâce aux satellites mais imposent des visas sur terre."*

A côté des programmes qui sont le côté "soft" d'une industrie, il y a la face "hard" qui permet l'exportation de nombreuses technologies qui vont du satellite en passant par l'antenne parabolique, qui vont du téléviseur en passant par le DVD. Les maîtres du monde vendent le contenu et le contenant. Ils imposent la langue et la culture, une organisation sociale et un modèle politique. La publicité, les clips et les émissions spécialisées fournissent contre paiement "les mesures d'accompagnement". Déjà, la communication et ses filières constituent la première industrie dans des pays riches.

A côté des programmes qui sont le côté "soft" d'une industrie, il y a la face "hard" qui permet l'exportation de nombreuses technologies qui vont du satellite en passant par l'antenne parabolique, qui vont du téléviseur en passant par le DVD.

Les maîtres du monde vendent le contenu et le contenant. Ils imposent la langue et la culture,

une organisation sociale et un modèle politique. La publicité, les clips et les émissions spécialisées fournissent contre paiement "les mesures d'accompagnement". Déjà, la communication et ses filières constituent la première industrie dans des pays riches.

Et chez nous ? Une modernité attrape-nigauds, un Islam à géométrie variable déchiré par des velléités officielles et des partis, novembre, les martyrs, la jeunesse, la république, la démocratie, la violence à l'état pur, l'histoire, tout est bon comme alibi ou totem pour éteindre une opposition, exclure ou faire taire celui qui pense ou cherche à créer en dehors des normes que personne n'est capable de dessiner une fois pour toutes.

L'Etat anémié, l'absence mortelle de débats démocratiques, la presque disparition de pratiques majeures (fabrication de films, festivals crédibles et professionnels, fédération de cinéclubs, revues spécialisées, édition et traduction d'œuvres universelles et récentes), la dégradation tragique et la disparition de salles de cinéma, tout cela a nivelé par le bas le spectre des activités culturelles, des loisirs et de la création. Ajoutons-y l'exil massif de créateurs, artistes et universitaires dont on mesurera à court terme les répercussions pour avoir une idée du tableau national.

La cerise sur le gâteau est à l'évidence une absence totale d'une politique et d'une ambition nationales à même d'innover et libérer les services publics et de créer un puissant secteur privé pour une renaissance culturelle sur la base d'industries dynamiques et rentables.

Combien d'enfants algériens n'ont jamais eu à ce jour un CD entre les mains ? Combien d'enfants ou de jeunes apprennent le théâtre, la musique, le cirque, la danse et le chant ? Combien de jeunes et d'adultes lisent-ils un livre par an, voient une pièce de théâtre ou un film par an ?

Le bricolage et la régression gagnent largement les réduits qui restent là où de vastes chantiers et d'industries culturels sont urgents. Mais pour cela il faut une audace culturelle, de la liberté, des moyens, de la stabilité, des formations, de la sécurité pour créer et fabriquer des produits aussi vitaux que le pain et l'eau.

Le déclin et la faillite de nombreux établissements culturels étatiques, la pénétration de plus en plus massive de productions étrangères par le canal audiovisuel imposent d'urgence des changements. Ceux-ci doivent porter essentiellement sur la gestion, l'organisation et l'analyse des

phénomènes qui fondent l'ordre mondial aux plans culturel et audiovisuel.

La crise politique complexe et profonde, la baisse dramatique du pouvoir d'achat de larges couches, le désarroi économique, social et culturel des classes moyennes, la violence "routinière" bloquent la mise au net du champ culturel, les pratiques et les ouvertures réellement démocratiques.

D'où l'urgence du retour à la paix et aux débats rigoureux autour de la culture, de l'audiovisuel et du cinéma et des éventuelles options économiques, technologiques, de partenariats, des modes de production...

Il est évident que la gestion tutélaire connue au bon vieux temps du parti unique, la répartition de maigres subventions, la distribution de salaires sans contrepartie, ainsi que le conformisme courtois ne sont plus opératoires.

Le multipartisme, la construction démocratique, la concurrence internationale et la nécessité économique imposent de nouvelles réflexions, une gestion inédite et des financements autres où le privé aurait la part du lion. Des médias, des établissements culturels, des entreprises audiovisuelles et cinématographiques gérés, financés et structurés à "la socialiste" ne sont que des gouffres de subventions sans production ni productivité.

Alors que notre cinéma disparaît ou se fait en France, le septième art tunisien occupe la première place désormais au Maghreb. La recette ? Des productions privées, avec un management moderne, dans un cadre de liberté d'expression arrachée aux fonctionnaires.

La renaissance et le développement culturel, audiovisuel et cinématographique passent, par la modification radicale de leurs réalités juridique, financière, économique et organisationnelle, dans le respect de la spécificité des secteurs.

Une véritable révolution est nécessaire pour quitter les sphères de la gestion bureaucratique, du pathos socialiste (moins le parti unique et la rente pétrolière) encore en vigueur dans de vastes pans culturels (édition, audiovisuel, cinéma, musées, presse, semaines culturelles et festivals conjoncturels...) où les règles d'or sont la subvention souvent ridicule, les salaires décalés par rapport au coût de la vie, l'assistance des autorités locales ou régionales et l'absence d'ancrages et de toute sanction d'ordre culturel, financier ou international.

Il reste qu'il y a l'environnement immédiat du cinéma et de la télévision. L'édition, la musique, la formation dans les métiers nobles et l'artisanat, la législation et les règlements, l'organisation interne et les sources de financement, la libération des initiatives, les nouvelles technologies, les effets spéciaux, en bref la culture dans ses différentes facettes et dans tous ses secteurs nécessite aujourd'hui une politique, des états-majors (publics et secteur privé), des moyens et éventuellement des états généraux par branche pour définir et proposer au parlement des lois qui organisent le fonctionnement, les responsabilités et l'obligation du résultat, du moins dans le secteur public.

Répétitive, lassante, sans apporter des éléments d'information, de réflexion ou être capable d'ouvrir un quelconque débat, sur n'importe quel sujet, la communication officielle algérienne est pauvre, infantile, infantilissante, dépassée par celle des médias satellitaires.

Le régime algérien s'en accommode avec un mépris et une désinvolture qui prouvent l'absence totale de prospective, du minimum patriotique et l'aversion profonde pour s'insérer dans la mondialisation médiatique qui invente et impose chaque jour des codes, des équipements, des modes de vie et de gouvernance qui laminent des peuples bloqués par leurs dirigeants.

A la lecture résumée des missions, toujours en vigueur, attribuées à tous les médias publics bien avant l'avalanche des TV et radios satellitaires que l'Algérie connaît aujourd'hui, il apparaît de toute évidence et honnêtement qu'à partir de 1990, il s'agissait bel et bien d'une volonté de rupture systémique.

Celle-ci a inquiété et inquiète encore tous les tenants de la rente, des archaïsmes, qui considèrent à ce jour les médias lourds comme de simples supplétifs au seul service du pouvoir, dans sa représentation au sommet. A partir de là, il est facile de prendre la mesure de la brutale fermeture opérée dès juillet 1991, et d'évaluer le pourquoi, le retour intempestif aux pratiques du parti unique, en essayant de faire oublier une "parenthèse enchantée".

A ce jour, cette dernière est évoquée dans la presse nationale, dans des essais et dans de nombreuses conférences tenues en Algérie et à l'étranger. La presse privée, représente un rare héritage aux plans culturel et médiatique des réformes, initiées faut-il le souligner sous le parti unique, avec une Assemblée nationale d'une seule couleur.

# L'Algérie de demain: Relever les défis pour gagner l'avenir

## Dimension économique:

Mustapha Mekideche

Le secteur des hydrocarbures en Algérie (1958-2008): problématiques, enjeux et stratégies

- Abdelmajid Bouzidi  
Industrialisation et industries en Algérie
- Kamel Chelgham  
Les enjeux de l'ouverture commerciale en Algérie
- Mourad Boukella  
Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire

### *En cours de réalisation (titres provisoires):*

Décentralisation et développement local  
La politique d'aménagement du territoire

## Dimension sociale:

Bachir Boulahbal

Emploi, chômage, salaires et productivité du travail

- Abdelkader Djeflat  
L'Algérie et les défis de l'économie de la connaissance

### *En cours de réalisation (titre provisoire):*

Quel contenu d'un contrat social orienté vers le futur?

## Dimension socio-politique:

- Abdelmajid Bouzidi  
La gouvernance en Algérie  
- Réformer l'organisation et le fonctionnement de l'Etat  
- Réviser les politiques publiques
- Ammar Belhimer  
Le pluralisme politique, syndical et associatif
- Abdou Benziane  
Information - Communication - Médias

### *En cours de réalisation (titre provisoire):*

Impact de l'évolution de l'Islam politique sur la cohésion sociale

## Dimension internationale:

- Youcef Benabdallah  
L'Algérie face à la mondialisation

### *En cours de réalisation (titre provisoire):*

La place de l'Algérie dans le monde